

Les Instituts Autonomes de Recherches et leur rôle dans le développement de l'agriculture d'outre-mer (*)

par **P. PETITHUGUENIN**

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT DES FRUITS ET AGRUMES COLONIAUX.

VICE-PRÉSIDENT DE L'UNION INTERSYNDICALE DE L'AGRICULTURE D'OUTRE-MER.

VICE-PRÉSIDENT DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU CAOUTCHOUC.

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DU CAOUTCHOUC.

Les Instituts autonomes de recherches intéressant les territoires d'Outre-mer sont actuellement au nombre de quatre :

L'Institut Français du Caoutchouc, le premier en date, dû à l'initiative des planteurs.

Les Instituts de Recherches pour les Huiles et Oléagineux, des Fruits et Agrumes Coloniaux et du Coton et des Textiles exotiques, créés plus récemment par le Gouvernement et d'accord avec les professionnels.

Leur objet est de donner à la culture, à l'industrie et à l'économie commerciale les bases scientifiques et techniques nécessaires à l'exécution du plan de production d'Outre-mer.

Leur caractère commun est d'être dotés d'une large autonomie administrative et financière.

Notre dessein est de montrer comment l'évolution des grandes cultures tropicales a conduit à constituer ces organismes de recherches d'intérêt général, pourquoi l'État leur a conféré un statut particulier et enfin quelle est leur place dans l'ensemble des institutions techniques qui ont pour but de conserver et de développer la production des territoires d'Outre-mer et de l'Union Française.

Ce n'est pas en raison de principes abstraits que dans la recherche technique les organisations collectives se sont substituées aux organisations privées.

Il y a plus de quarante ans qu'en ce qui concerne les grandes cultures coloniales, celles-ci et leurs pratiques empiriques ont cédé le pas à celles-là et à leurs

méthodes scientifiques. Les progrès de la biologie et de la génétique végétale ont donné lieu à des applications de plus en plus efficaces et fructueuses, touchant notamment les cultures du café, du thé, de la canne à sucre, du tabac, du palmier à huile et du caoutchouc.

Dans ces domaines, les Hollandais aux Indes néerlandaises, les Anglais à Ceylan, puis en Malaisie, nous ont largement devancés.

L'évolution du progrès technique a été la même dans divers autres pays. Partie des tâtonnements individuels, elle est passée par la mise en commun des observations des planteurs pour aboutir finalement à la création d'organismes professionnels spécialisés pourvus d'un personnel scientifique qualifié.

Au siècle dernier, les services agronomiques des gouvernements coloniaux s'intéressaient à la botanique générale et aux cultures indigènes. Ils constituaient des parcs de collection et d'acclimatation de plantes tropicales, mais nul n'estimait qu'ils dussent mettre à la charge de l'État des recherches relatives à des cultures d'initiative capitaliste.

C'est donc tout naturellement que s'est faite dans les colonies hollandaises et britanniques cette répartition des fonctions entre les Services gouvernementaux et les Services professionnels de recherches.

*
**

A titre d'illustration, un court historique de la culture du caoutchouc en Extrême-Orient montrera comment, de l'expérience privée, les planteurs sont passés par degrés à une organisation professionnelle de

(*) Conférence faite le 28 mai 1952 à la Société des Agriculteurs de France, sous les auspices de l'Union Intersyndicale de l'Agriculture d'Outre-mer.

recherches qui est une des institutions autonomes les plus remarquables.

Dans le premier tiers du XVIII^e siècle, un botaniste français, La Condamine, étudie cette matière étrange, le caoutchouc, signalée par les découvreurs portugais du Brésil, dont les indigènes font des seringues et des balles. Il décrit l'arbre qui la produit, l'*Hevea brasiliensis*, épars dans la forêt vierge.

Un siècle et demi plus tard, un botaniste écossais, en mission scientifique du célèbre jardin botanique de Kew près de Londres, parvient au prix de difficultés et de risques extraordinaires, car leur exportation est rigoureusement interdite, à transporter du Brésil en Angleterre, quelques sacs de graines d'hévéa.

Celles-ci soignées dans les jardins de Kew donnent naissance à 2.000 plants répartis entre les jardins d'essais de Ceylan, de Penang et de Singapour.

La plupart de ces plants meurent. Quelques-uns survivent et sont conservés dans les parcs botaniques à titre d'échantillon. Ce serait, dit-on, de six plants du jardin de Singapour que sont issus les 45.000.000 d'hévéas des Indes néerlandaises, de Malaisie et d'Indochine. Ce sont parmi eux également, ce qui étonne les profanes mais non les généticiens, que se trouvaient les ancêtres des clones aux facultés de productions prestigieuses.

Jusque vers la fin du XIX^e siècle, le caoutchouc sylvestre tiré des arbres et des lianes à latex suffit amplement aux besoins limités de l'industrie, mais la création, puis le développement de l'automobile dont l'avenir est lié à celui du pneumatique, suscite l'intérêt d'entreprises britanniques. Des plantations d'hévéa sont créées par les Anglais à Ceylan en 1903. Les Hollandais suivent de près cette initiative aux Indes néerlandaises. Très rapidement, les difficultés et les déboires, les échecs des tâtonnements individuels font sentir aux planteurs la nécessité de mettre en commun le fruit de leurs expériences et d'entreprendre des études méthodiques sur les sols, la météorologie, les fumures, la récolte et la préparation du latex, les maladies cryptogamiques, les parasites.

Dès 1907, les planteurs de Ceylan fondent le Rubber Growers Association, qui englobe actuellement tous les planteurs britanniques dans le sud-est asiatique. Le même mouvement se produit aux Indes néerlandaises quelques années plus tard où les planteurs fondent des associations de recherches : six entre 1911 et 1918 qui fusionneront et seront réduites à deux en 1906, une pour Java, une pour Sumatra.

Certains botanistes officiels les aident de leurs conseils, notamment pour le recrutement d'un personnel scientifique qualifié.

Parmi les questions qui préoccupent les planteurs se pose celle des variations extrêmes que présente d'un arbre à l'autre la production du latex. Est-il possible, par la sélection rationnelle, de faire des plantations de hauts producteurs ? Le problème est plus difficile à résoudre qu'il ne paraît.

Les observations manquent de méthode.

Certains planteurs croient à sa solution ; d'autres, déçus par les résultats des semis en graines sélectionnées, sont découragés.

Les planteurs demandent en 1909 l'avis du Directeur du Jardin botanique de Buitenzorg.

Celui-ci disposait d'un lot d'hévéas sur lesquels, au hasard des déplacements de personnel, des essais avaient été abordés, repris, abandonnés. Les résultats des expériences étaient confus, la génétique végétale mal connue de la plupart des agronomes. Buitenzorg conclut à l'inefficacité de la sélection.

Pendant en 1914, un élève de de VRIES, le Dr CRAMER, qui avait pris part à diverses reprises aux essais de Buitenzorg, étant devenu à son tour Directeur du Jardin, sauva la réputation de celui-ci en confirmant avec une méthode impeccable la valeur des résultats élémentaires obtenus par les professionnels.

Toutefois, les essais des planteurs de Java et les conclusions de CRAMER ne furent connus que d'un cercle étroit de professionnels et de savants hollandais.

Les Services agronomiques de l'Indochine ne s'intéressent que très vaguement à la question. Un jardin d'essai d'hévéas, inauguré vers 1921, avait été à plusieurs reprises abandonné et reconstitué, mais il n'existait et n'exista jamais de travaux officiels sur la culture et la sélection de cette plante.

Les plantations de caoutchouc étant d'initiative privée, le problème n'intéressait qu'indirectement les services d'État.

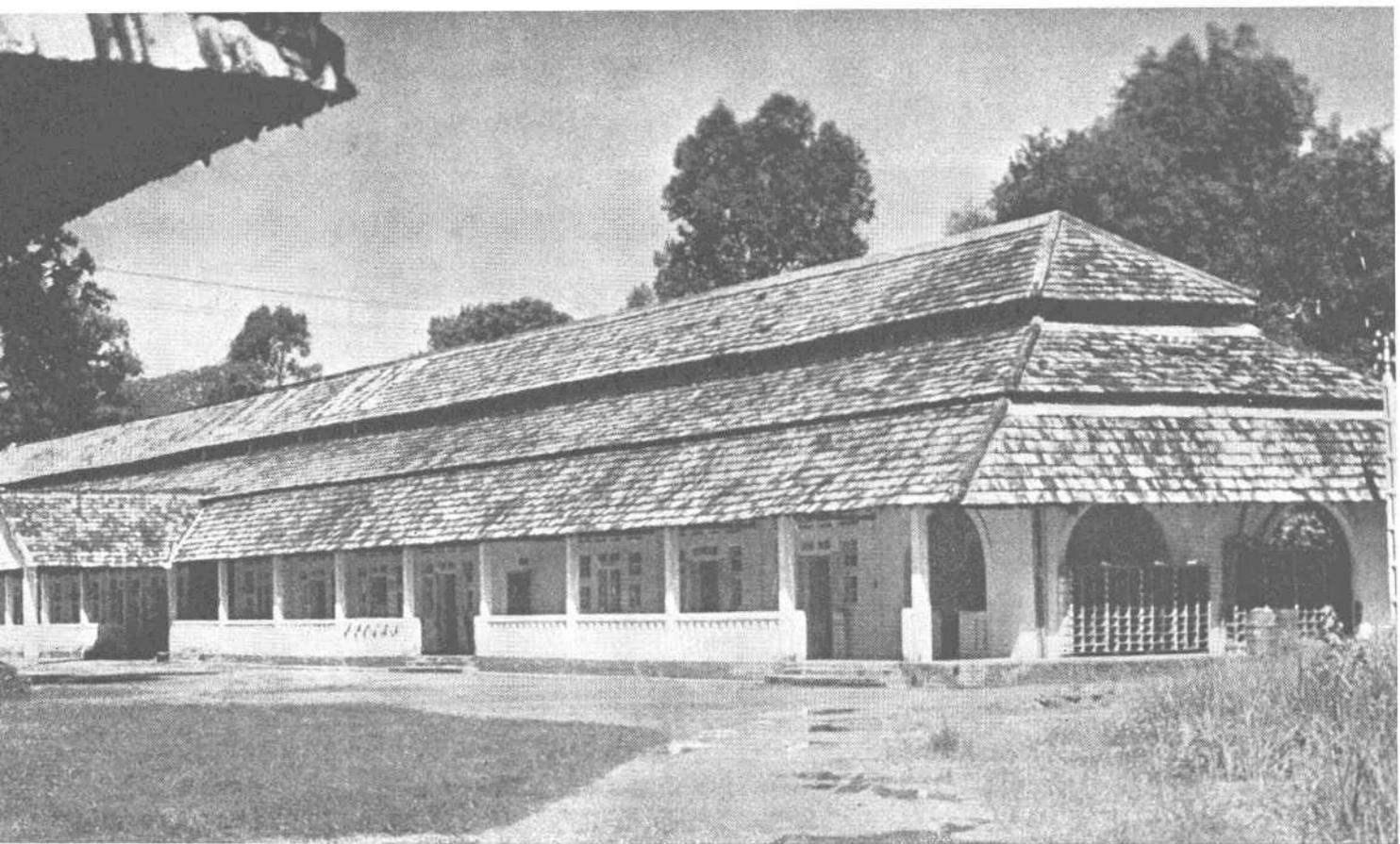
Lorsque des entreprises françaises s'orientèrent brusquement à partir de 1924 vers la culture de l'hévéa, elles ignoraient à peu près complètement les progrès de l'hévéaculture et elles constituèrent leurs plantations avec des plants tout venant.

Ce ne fut qu'en 1930, grâce en grande partie aux conseils et bons offices du Dr CRAMER que la plupart des plantations, heureusement jeunes, eurent la chance inespérée de pouvoir greffer à temps avec des clones de Java, la presque intégralité de leurs hévéas.

Cette opération a eu pour résultat de faire passer la capacité de rendement en caoutchouc sec de 400 à 1.200 kg à l'hectare.

Les services officiels n'avaient été d'aucune assistance aux planteurs.

En 1931, le Gouvernement des Indes néerlandaises



Institut des Recherches sur le caoutchouc en Indochine. Centre de LARKHÉ, bâtiment des laboratoires de contrôles et d'analyses. (Cliché I. F. C.)

interdisait l'exportation du bois de greffe et il n'existait en Indochine aucun matériel sélectionné.

Jusqu'à la création de l'Institut Français du Caoutchouc en 1936, l'unique office technique dont disposèrent quelques grandes sociétés indochinoises consista en un bureau d'information (O. T. P. I. : Office Technique des Planteurs d'Indochine) que j'avais fondé avec la participation de deux savants hollandais, MM. CRAMER et DEUSS, anciens directeurs des services officiels de Java et un savant français, M. CAYLA.

On voit comme il s'en est fallu de peu que l'Indochine, dont les plantations furent presque toutes créées entre 1924 et 1930, manquât de commettre une erreur dont les conséquences auraient gravement pesé sur l'économie du pays.

Au moment même où, en 1930, les planteurs français adoptaient les résultats des recherches des planteurs hollandais, une grave crise sévissait sur le caoutchouc. La production dépassait sensiblement la consommation et les cours de vente tombaient au-dessous du prix de revient.

C'est alors que planteurs anglais, hollandais et français parvinrent, après quatre ans d'efforts, à mettre sur pied avec l'accord de leurs gouvernements, une

organisation internationale de réglementation de la production.

A cette occasion, les co-contractants décidèrent de constituer trois grands Instituts métropolitains en Angleterre, en Hollande et en France, centralisant toutes les recherches des offices d'Outre-mer, contrôlant et développant les méthodes et les résultats avec le concours des savants métropolitains les plus qualifiés et en les équipant de moyens d'études très puissants.

Il ne s'agit plus en effet simplement de perfectionner la technique agricole ou d'appliquer plus ou moins empiriquement les progrès de la génétique au développement de la production, mais réellement de parvenir par des méthodes rigoureuses à tirer des spéculations de la science pure les conséquences pratiques les plus audacieuses et de les mettre à la portée du producteur.

Ces Instituts nationaux furent coiffés d'un Comité International administré par les délégués de chaque Institut National. Ce Comité établit les programmes de recherches, répartit les études, les contrôle et fixe les budgets de recettes et de dépenses.

Tous les résultats des recherches sont mis en commun.

Le Conseil d'Administration du Comité se réunit périodiquement quatre fois par an et les chefs de service des Instituts plus fréquemment dans des colloques d'ordre scientifique et technique.

A côté des recherches, le Comité consacre des sommes considérables à la propagande. Celle-ci ayant pour objet principal de mettre le producteur et le consommateur au courant des perfectionnements apportés à la matière première, d'étudier les applications nouvelles du caoutchouc et de les divulguer.

C'est le premier exemple d'une institution de recherches agricoles purement professionnelle fonctionnant à l'échelle internationale sous la direction d'un Comité directeur commun et de Conseils d'Administration nationaux nommés par la profession.

* * *

L'énorme impulsion donnée par les Instituts de caoutchouc aux progrès techniques dans la culture de l'*Hevea brasiliensis*, dans la préparation et la commercialisation du caoutchouc et dans le développement de ses utilisations dans l'intérêt général des producteurs, des consommateurs et des populations autochtones, des pays producteurs a démontré l'efficacité des Instituts autonomes de recherches.

Ce système d'organisation professionnelle a eu les mêmes origines et s'est développé pour les mêmes motifs à l'échelle nationale aux Indes néerlandaises pour les grands produits agricoles d'exportation, café, thé, canne à sucre, tabac, palmier à huile.

C'est cette expérience et tout particulièrement celle du caoutchouc qui, en France, dès 1938, avait orienté non seulement les professionnels avertis, mais aussi les plus hautes personnalités de l'Administration coloniale à préconiser le système des Instituts autonomes, pour la recherche appliquée à certains produits agricoles tropicaux et subtropicaux, dont le développement présentait un intérêt de premier ordre pour l'économie générale.

C'est en reprenant ce projet que le Gouvernement, d'accord avec les professionnels, a provoqué la création d'un certain nombre d'Instituts autonomes.

C'est ainsi qu'ont pris naissance en 1942 :

— L'Institut de recherches des Huiles et Oléagineux (I. R. H. O.).

— L'Institut des Fruits et Agrumes Coloniaux (I. F. A. C.)

et, en 1944 :

— L'Institut de recherches du Coton et des Fibres textiles (I. R. C. T.).

La caractéristique de ces Instituts, régis par la loi

de 1901, est qu'ils sont administrés par un Conseil d'administration. Ce Conseil, après en avoir délibéré, fixe leurs programmes de travaux, détermine les moyens d'exécution, leurs budgets d'investissement et de fonctionnement. L'exécution est confiée à un Directeur général qui a autorité sur tout le personnel technique et administratif métropolitain et d'Outre-mer.

Le Conseil de l'Institut Français du Caoutchouc et celui de l'Institut des recherches du Caoutchouc en Indochine sont composés de membres désignés par les Syndicats professionnels et, en ce qui concerne les planteurs non syndiqués, par le Gouvernement.

Les autres Instituts, bien que plus ou moins conçus par une organisation professionnelle, sont une création de l'État. En conséquence, celui-ci jouit dans la composition de leur Conseil d'une très large représentation.

Le Président et un certain nombre de ses membres sont des professionnels de la production, mais la majorité des membres est composée de hauts fonctionnaires, chefs de Départements ministériels, Hauts-Commissaires ou Gouverneurs des pays intéressés, Directeurs d'Offices scientifiques et économiques officiels, etc... L'Institut est, au point de vue financier, sous le contrôle d'un Inspecteur général des Colonies qui assiste aux séances du Conseil.

L'autonomie administrative comporte l'autonomie financière.

Je laisse de côté l'I. F. C., dont les recettes sont intégralement assurées par la profession au moyen de taxes à l'exportation dont l'importance est fixée par le Syndicat des Planteurs.

Le financement des trois autres Instituts doit, en principe, être assuré par des taxes sur les produits intéressés. En fait, il est encore loin d'en être ainsi. Il dépend encore en plus ou moins grande partie de subventions publiques ou privées.

C'est un problème sur lequel je reviendrai.

L'objet des Instituts autonomes est de fournir au plan de développement de certaines productions agricoles d'Outre-mer d'une grande importance économique les bases scientifiques et techniques nécessaires à son succès.

Ils disposent à cet effet en France et dans les territoires d'Outre-mer, quel qu'en soit le lien avec la métropole, de centres de recherches, de stations et de postes d'observation, munis de l'équipement nécessaire en logements, bureaux, bibliothèques, laboratoires, domaines d'expérimentation et de sélection, au besoin usines expérimentales, nécessaires à l'étude et la mise au point des moyens propres à conserver, amé-

liorer et développer, par des méthodes techniques appropriées, la culture, la récolte, la préparation et, au besoin, la transformation des produits de leur spécialité. D'autre part, ils sont chargés d'étudier et de mettre au point leur commercialisation rationnelle (standardisation, conditionnement, transport, manutention, marchés, etc...), enfin, de mettre à la disposition des usagers et de diffuser par consultations, documentation, publications, etc..., les informations techniques de leur compétence.

Les Instituts sont dirigés par un spécialiste-technicien qui a la responsabilité de la marche administrative et technique générale, en exécution des décisions du Conseil d'administration. Il est assisté d'un secrétaire général et d'un certain nombre de chefs de services correspondant aux différents objets de l'Institut : recherches, économie et documentation.

C'est à Paris que s'établissent les programmes, les budgets de recettes et de dépenses dont délibère le Conseil.

* * *

En ce qui concerne ces budgets, il faut signaler que le financement des Instituts n'est encore que très imparfaitement assuré par les taxes et ils doivent recourir à diverses sources de subventions publiques ou privées.

Il y a là un danger menaçant pour leur bon fonctionnement analogue à celui dont souffrent trop souvent les services techniques officiels. L'État, en l'espace tantôt le Ministère des Finances, tantôt les directions locales, ont tendance à autoriser ou à réduire les crédits de fonctionnements d'après l'urgence relative

qu'ils attachent aux divers chapitres des dépenses annuelles, sans tenir compte des engagements qu'ils ont pris sous le couvert d'autres départements ou d'autres institutions.

L'État s'expose ainsi à perdre une part importante des capitaux qu'il a investis suivant un plan décidé par lui en vue d'un objet à atteindre, à plus ou moins longue échéance, et pour lequel un équipement a été constitué et un personnel recruté et formé.

C'est une double source de gaspillage que les Instituts voient poindre chaque année au moment de l'approbation de leur budget et contre laquelle ils doivent lutter non sans peine.

Cette situation subsistera tant que la Caisse centrale de la France d'Outre-mer, qui fait les avances de trésorerie aux Instituts, ne sera pas alimentée par des ressources spéciales, notamment par des taxes.

On connaît les raisons qui font que les producteurs n'acceptent pas volontiers ce moyen de financement même quand ils ont fini par se rendre compte, comme ce l'est en fait à l'heure actuelle, des services que leur rendent les Instituts autonomes.

En réalité, les profits qu'ils en tirent et en tireront bien davantage dans l'avenir, justifient amplement une taxe *ad valorem*.

Les subventions des territoires se justifieraient d'ailleurs en ce qui concerne les investissements et les productions dont le développement futur dépasse sensiblement en importance l'état présent.

(A suivre).

